# Fiche de candidature

## Projet pédagogique « La Chaîne des puys-faille de Limagne à l'UNESCO…explore et protège ton patrimoine mondial ! »

(CE-CM – 9ème édition)

**Merci de retourner ce formulaire avant le 16 septembre 2025 à :**
scolaires-puydedome@puy-de-dome.fr
**Contact** : Conseil départemental, Direction des Grands Sites Patrimoniaux, **Fabienne Chevalier : 04 73 42 49 86**

**Merci de remplir un formulaire par classe (ce projet peut accueillir 2 classes par établissement)**

Nom et prénom de l'enseignant.e* :

Classe* : Effectif* :

Nom de l'établissement scolaire* :

Horaires temps scolaire : matin de…… à……., après-midi de…… à…….

Adresse de l'établissement scolaire * :

Code postal* :

Commune* :

Téléphone fixe* : Téléphone portable de l'enseignant.e* :

Mail personnel de l'enseignant.e**:

Mail de l'école* :

***Toutes ces mentions sont à remplir obligatoirement pour permettre et faciliter les échanges.**
****Merci d'indiquer une adresse mail qui nous permettra de vous envoyer personnellement les informations sur ce projet.**

## L'inscription à ce projet implique :

- **La participation à la journée d'immersion du 14 octobre (6 classes) ou 16 octobre (6 classes) avec report au 17 octobre si météo trop défavorable, de 9h15 à 16h30 (randonnée en Chaîne des Puys + ateliers):**

**Randonnée accompagnée par un.e accompagnateur.rice en montagne :** 2 sites de randonnée sont prévus en fonction du niveau de classe. Les élèves appréhendent les bons comportements en randonnée et découvrent l'environnement naturel et le volcanisme de la Chaîne des Puys. Prévoir équipement de randonnée : chaussures, blouson imperméable, sac à dos, eau.

- Puy de la Vache
- Puy de Vichatel

**Ateliers (au CPIE à Theix)** : plusieurs ateliers thématiques : biodiversité, lecture de paysages, course d'orientation sont proposés durant cette journée.

- **L'investissement de la classe dans le projet pédagogique qui découlera de cette journée durant l'année scolaire 2025-2026**

- **La prise en charge par l'école d'au moins un transport (journée d'immersion) idéalement deux, selon le projet de la classe**

Avez-vous déjà un thème pressenti en lien avec la Chaîne des Puys – faille de Limagne (volcans / biodiversité /paysages / usages / acteurs et activités sur le territoire…) présentées dans l'appel à projet, sur lequel vous souhaiteriez travailler ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

| |
|---|
| |

Participerez-vous en 2025-2026 à d'autres projets pédagogiques ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

Si oui, précisez :

## En s'inscrivant à ce projet pédagogique sur l'année 2025-2026 :

**L'enseignant.e s'engage à :**

- participer à la **réunion de préparation en visio, le lundi 30 septembre 2025 à 17h00,**

- s'investir pleinement dans ce projet durant toute l'année scolaire,

- animer des séances complémentaires (pour précision, les enseignant.e.s passent en moyenne 10 demi-journées, avec leur classe sur ce projet en plus des interventions encadrées). Un livret pédagogique sera remis à l'enseignant.e pour animer ces séances complémentaires,

- co-construire le projet avec l'animateur.rice référent.e,

- effectuer les liens avec les programmes scolaires,

- être présent.e le **mercredi 17 juin 2026 après-midi** (13h30-17h30) au puy de Dôme pour l'installation des productions + analyse / bilan du projet.

**Les classes s'engagent à :**

- préparer une valorisation du projet par le biais d'une production collective **(un livret** présentant des pistes et consignes de réalisation des productions ainsi que les conditions d'expositions sur le site du puy de Dôme est remise aux enseignants lors de la journée d'immersion**.** De plus, l'animateur.rice référent.e pourra si besoin vous aiguiller sur une idée de valorisation, mais en aucun cas une de ces interventions sera dédiée à cette réalisation),

**Pour rappel, concernant les sorties terrains nécessitant un transport, l'établissement scolaire aura à sa charge la réservation du car et la prise en charge du coût du transport.**

**Les enseignant.e.s seront informés au plus tard le 17 septembre 2025 par mail de la décision du comité de sélection sur la participation au projet pour l'année 2025-2026.**